



Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie

Enquête annuelle

UTILISATION FINALE – Propane 2005

Date limite de réception: 17 avril, 2006

Confidentiel une fois complété

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitres, S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in english, please check this box.

Conservez une copie

IMPORTANT

S.V.P. remplir et renvoyer ce questionnaire au plus tard 30 jours après la fin de l'année d'observé à Statistique Canada, Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, Section de l'énergie, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

OBJET DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

ACCORD DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer des statistiques uniformes, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers organismes et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données. Les informations obtenues de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulguées par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada. Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données avec les organismes statistiques de la Nouvelle Écosse, du Québec, de la Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant les établissements situés ou ayant des activités dans ces juridictions respectives. Ces organismes ont été créés en vertu d'une loi provinciale qui les autorise à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale procure également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, il existe une entente avec Ressources Naturelles Canada et Environnement Canada, un accord en vue de l'échange des données de la présente enquête.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements en communiquant votre décision par écrit au Statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe de retour ci-jointe.

VEUILLEZ CONSULTER LA NOTICE EXPLICATIVE AVANT DE REMPLIR LA DÉCLARATION.

Une définition plus détaillée des codes SCIAN se trouve dans le Système de Classification des Industries de l'Amérique du nord N°12-501-XPB au catalogue.

NOTA: Les données agrégées recueillis par cette enquête paraissent dans la Publication «Disponibilité et écoulement d'énergie au Canada» - N° 57-003-XPB au catalogue.

Nom du signataire (<i>en lettres moulées s.v.p.</i>)	Fonction officielle du signataire	Date	
Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé	Téléphone	Télécopieur	Adresse Électronique

Volume en mètres cubes

VENTES DE PROPANE

01 Ventes telles que déclarées aux comptes résidentiel, commercial et industriel à la ligne 9C (Approvisionnement et utilisation du propane) du document 145 de l'Office national de l'énergie

02 Rectifications aux ventes déclarées

03 **Total des ventes**

Terre-Neuve et Labrador	Île-du-Prince-Edouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	CANADA

UTILISATION DES VENTES

S.C.I.A.N. (1997)

04 Extraction de minerais de fer

05 Extraction de pétrole et de gaz et activités de soutien

06 Autres extractions minières et activités de soutien

07 Fabrication de produits alimentaires

08 Fabrication du papier

09 Sidérurgie et fabrication de produits en acier

10 Production et transformation d'aluminium et de métaux non ferreux

11 Fabrication de ciment

12 Fabrication de produits du pétrole et du charbon

13 Fabrication de produits chimiques et d'engrais

14 Industries manufacturières diverses

15 **Total manufacturier** (somme des lignes 7 à 14)

16 Foresterie, activités forestières et activités de soutien

17 Agriculture, chasse et piégeage

18 Construction

19 Administrations publiques

20 Production d'électricité

21 Transport ferroviaire

22 Transport aérien

23 Transport routier et activités de soutien

24 Transport par eau

25 Transport par pipeline et distribution de gaz

26 Stations-service

27 Commerciales et autres institutionnelles

28 Résidentiel

29 **Total des ventes** (somme des lignes 4 à 6, 15 à 28)

21221													
211, 213111, 213118													
212, 213117, 213119													
311													
322													
3311, 3312, 33151													
3313, 3314, 33152													
32731													
324													
3251, 3253													
voir guide du répondant													
113, 1153													
111, 112, 1142, 1151, 1152													
23													
91													
22111													
482, 4882													
481, 4881													
484, 485, 4871, 4879, 4884-48 9													
1141, 483, 4872, 488 2													
486, 2212													
447													
voir guide du répondant													
voir guide du répondant													